



1. Ne sont admis que les chiens **identifiés, vaccinés : C.H.L.P. et toux du chenil (Bb, Pi) et traités avec un antiparasitaire.**
2. Le propriétaire doit nous avertir des éventuels problèmes de santé, problèmes caractériels, traitements vétérinaires propres à son animal.
3. **SANTE :** La pension **décline toute responsabilité en cas d'accident, maladie ou décès**, mais s'engage à en avertir le propriétaire ou son correspondant dans les meilleurs délais. La pension n'est jamais responsable de la santé de l'animal : son obligation unique en cette matière consiste, s'il est constaté des signes suspects, à faire examiner le pensionnaire par le vétérinaire attaché à la pension, suivre les prescriptions médicales éventuelles et ce aux frais du propriétaire de l'animal.
Si l'état de l'animal nécessitait une intervention médicale ou chirurgicale urgente, le propriétaire ci-dessus désigné, donne son accord pour que la pension prenne toutes dispositions concernant la santé de son animal. Etant entendu que les frais médicaux et chirurgicaux seront aux frais du propriétaire.
En cas de décès du chien, il sera pratiqué une autopsie qui déterminera les causes. Un compte-rendu sera établi par le vétérinaire et une attestation sera délivrée, ceci aux frais du propriétaire.
4. **JURIDIQUE :** Le propriétaire qui doit être assuré en responsabilité civile pour son animal, reste responsable de tous les dommages éventuels causés par son animal pendant son séjour en pension, sauf faute grave reconnue imputable au gardien de la pension. La mise en pension n'a pas pour effet un transfert pur et simple de responsabilité.
5. **ALIMENTATION :** La pension demande à ce que le **propriétaire fournisse les croquettes** de son (ses) compagnon(s) et ce en quantité suffisante. Sinon un forfait de 2€ journalier sera appliqué.
6. **ABANDON :** Tout animal non repris de la pension 15 jours après la date de départ prévue dans le contrat, sera considéré comme abandonné. Ceci entraînera des poursuites envers son propriétaire.
7. **RESERVATION :** Tout séjour doit faire l'objet d'une réservation qui ne sera effective qu'après réception **d'arrhes d'un montant de 100 €** (Ordre : **M. FERETTI**). En cas de non-respect de la réservation, cette somme restera acquise à la pension.
8. **TARIFICATION :** Le jour d'entrée et le jour de sortie seront facturés **quelle que soit l'heure de dépôt ou de reprise des animaux**. Durant le séjour, toutes les journées réservées sont dues, celles en sus également.
9. **HORAIRES :** Les entrées ne se font que **sur RDV LE MATIN, de 9 à 12h**. Les sorties peuvent également se faire de 17 à 19h, toujours sur RDV.
Nous sommes ouverts tous les jours **sauf les dimanches et jours fériés.**

Tarifs de pension à la journée

- Pour un chien **20,00 €**
- Chiens délicats, molosses : **25,00 €**
- Chalet individuel **25,00 €**

Contrat établi en double exemplaire
« Lu et approuvé pour accord »

Signature :

Propriétaire :

Adresse :



Mail :

Personne à contacter en cas d'absence : M. / Mme



VOTRE CHIEN

Nom du chien : M F Stérilisé(e) : Oui Non

Race : Poids : Dernières chaleurs le :

Né(e) le : Identification :

Vaccins : C (Carré) H (Hépatite) L (Leptospirose) P (Parvovirose)

R (Rage) Pi (Para Influenza) Bb (Bordetella / toux du chenil)

Le :

Traitements antiparasitaires : Externe (puces, tiques) réalisé le

Interne (vermifuge) réalisé le

Caractère du chien (cochez les cases qui le décrivent bien et n'hésitez pas à compléter au dos)

- Gai Sociable Peureux Réservé Affectueux Joueur
- Calme Actif Très actif Plutôt distant avec les autres chiens
- Habitué au contact avec des congénères variés Bagarreur (congénères)
- Ecoute au rappel Fugueur Sauteur (au-delà de 2 m.) Destructeur
- Mordeur (humain) Peurs particulières (orage...) ? :
- Aboyeur modéré Aboyeur bavard Habitué à vos absences : Oui / Non

Nourriture habituelle qui sera emmenée : Croquettes Pâtées en boite

Appétit : Mauvais Bon Très bon

Problème de santé particulier : Oui Non

Si oui, quel traitement ? :

RESERVATION

- Chalet partagé Chalet individuel

N.B. Ceci pourra être modifié par la pension selon le caractère, les ententes, l'âge, l'état de santé ou la durée du séjour de votre chien.

Du : au *

Soit : jours à par jour = €

Prise en charge domicile demandée : Aller Retour Aller / Retour

Remise applicable sur le séjour* :

- 5 % (entre 16 et 30 j.) = - €

- 10 % (au delà de 30 jours de garde ou si garde multiple)

Frais supplémentaires : Alimentation = €

Chauffage = €

Traitement vétérinaire = €

Autres frais, vétérinaires, Divers = €

TOTAL = €

Arrhes de 100 € (à l'ordre de **M. FERETTI**) OUI NON

Le Chèque Espèces Virement

Pension canine : **Signature du propriétaire :**